

FRANCECURLINGINFOS

LA LETTRE D'INFORMATION DE
L'ASSOCIATION FRANCE CURLING

Sites web : <https://asso.alternaweb.org/francecurling>

<https://asso.alternaweb.org/ffcurling>

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/francecurling>

N° 46 – 26 juin 2025

SOMMAIRE

Page 1 : Suspension de la page Facebook France curling – Erratum – Bruits de couloir –

Pages 2 à 5 : Résumé des assemblées générales de la F.F.S.G. des 21 et 22 juin 2025.

Notre page Facebook est suspendue par Meta depuis le 1^{er} juin 2025. Cause probable : Une réclamation mettant en cause notre supposé « non -respect des standards de la communauté » Facebook. En résumé quelqu'un serait dérangé par nos publications.

Nous avons immédiatement fait appel de cette suspension qui affecte notamment nos 465 membres, et devons attendre la décision de Meta à ce propos.

Pour pallier à cet inconvénient et continuer à vous tenir informés de la vie du curling Français nous publierons nos prochains articles directement sur notre site internet et vous y donnerons accès via un lien que nous vous enverrons par email.

Erratum

Nous évoquions récemment, sur notre page Facebook, la non- participation de la France au championnat du monde B en fauteuil roulant, l'un des athlètes concernés ne remplissant pas les critères d'invalidité exigés par World Curling. Nous attribuions cette « erreur » à la F.F.S.G. alors que le Ministère a confié la gestion du curling en fauteuil à la Fédération Française Handisport. Rappelons cependant que les deux fédérations sont liées par une convention depuis fin 2011 et que nous attendons désespérément une représentation de la catégorie à l'international.

Bruits de couloir

Bien souvent l'intérêt de participer en présentiel à une assemblée générale réside dans le fait de rencontrer directement des personnes et d'échanger, ou de prêter une oreille attentive à ce qui se dit. C'est ainsi que nous avons appris que le Directeur Technique National venait de

mettre fin au contrat d'entraîneur national de Thierry Mercier, au motif que ce dernier ne possédait pas de diplôme pour exercer. Une situation que nous n'avons de cesse de dénoncer depuis 7 ans !

Avant l'assemblée générale plénière certains parlaient d'un possible « coup d'état » pour démettre l'actuelle gouvernance. Certes le procès-verbal de l'assemblée générale n'a pas été approuvé sur un motif « technique », mais tout le reste, budget compris, est passé sans un murmure du collectif d'opposition.

A la veille de l'assemblée générale du curling on a pu entendre qu' « aucun point de l'ordre du jour ne serait voté, nous sommes 80% à voter contre tout et la CSN devra démissionner ». Encore un coup de pipeau puisque seul a été rejeté le projet de règlement sportif.

Assemblée générale plénière

Ni le curling, ni le BLS, ni le patinage de vitesse ne s'attendent à ce que les débats s'attardent sur leur pratique, ce qui fut une nouvelle fois le cas. Ils furent certes évoqués de temps à autre, leurs résultats affichés à l'écran sans aucun commentaire, et la présidente du BLS prit brièvement la parole au nom de sa CSN. A l'heure des questions des clubs affiliés, Alain Contat posa la question suivante : « Le club de Monaco a été affilié à la Fédération Française des Sports de Glace pour, avions-nous cru comprendre, lui faciliter l'usage de la glace de Nice et la participation aux tournois Français. Dans la mesure où ce club appartient à la Monegasque Skating Federation, récemment devenue membre en 2024 de World Curling, peut-il voter en assemblée générale de curling F.F.S.G. ou y a-t-il possible conflit d'intérêt ? ». Silence gêné suivi d'une première tentative de réponse : « C'est un point qui n'apparaît pas dans nos statuts », suivi d'un nouveau silence, de quelques paroles confuses avant une nouvelle réponse : « Nous verrons cela lors du prochain Conseil Fédéral ».

Bien que les questions écrites adressées par le club de Paris Boulogne Olympique (Concernant notamment la volonté de départ de la F.F.S.G. de certaines disciplines) n'aient pas été abordées, le Directeur Technique National avait, durant la réunion, apporté des précisions à ce sujet : « En France le sport appartient à l'état... Personne ne retient personne... » Il existe trois processus pour obtenir la gestion d'un sport, les agréments étant attribués par le ministère à la fin de chaque cycle olympique : Soit une fédération présente des statuts et un projet « ex nihilo » et demande l'agrément, qui est obtenu au bout de trois années et doit être ensuite complété par une délégation de pouvoirs, soit une fédération existante demande délégation (pour le curling par exemple la pétanque, le tir, le boulingrin), soit la fédération déjà délégataire demande à conserver sa délégation. La F.F.S.G. n'a donc pas à inscrire la question d'une scission à son assemblée générale.

Alors effectivement si dans l'absolu « Personne ne retient personne », il faut en réalité bien comprendre que si la F.F.S.G. demande délégation au ministère au terme prévu, elle a de fortes chances de se la voir attribuer. A imaginer qu'elle y renonce pour un certain nombre de disciplines, telles le curling ou le BLS, il lui faudrait tout de même bien obtenir l'aval du

Conseil Fédéral et de l'assemblée générale. Donc INSCRIRE LA QUESTION A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Assemblée générale du Curling

L'assemblée générale prévue à 9 heures commence dans la confusion la plus totale. L'émargement qui devait se faire de manière électronique sur son téléphone à partir de 8 heures le matin n'a pas été possible pour de nombreux participants. Le temps que les techniciens qui ont la procédure en charge puissent rejoindre la salle, que soit résolue l'absence de wifi et la réunion peut commencer à 10 heures. Rappelons que la salle doit être libérée à 12h30. Cela aura son importance pour son déroulé.

Sont présents sur place les clubs d'Albertville, Lyon, Valence, Mulhouse, Rouen, La Garde et Paris-Boulogne (0 voix).

Sont présents en Visio les clubs de Chamonix, Saint-Gervais, Colmar, Nice.

Sont représentés les clubs de Haut-Jura (Chamonix), Megève (Albertville), Marseille (Valence), Besançon (Mulhouse), Monaco (Rouen).

On peut s'étonner qu'alors qu'est proposée la participation en visio-conférence certains clubs confient encore des pouvoirs. De même que l'on peut être surpris par l'absence de certains membres de la CSN à l'assemblée générale annuelle.

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est adopté à 83 %.

On passe alors au rapport moral du Président qui affiche à l'écran les clubs et leurs licenciés : Sont annoncés 25 clubs, dont seuls 23 sont affichés pour 484 licences. Il manque de fait le club de Paris-Boulogne (1 licencié) et le décompte est faux, puisqu'en additionnant les licences de cette liste, on parvient à 449. De plus un membre du club de Nice nous informe que sa structure ne comprend pas 20 licences et 26 ice-pass mais 12 licences et 24 ice-pass. Un écart de 40% par rapport aux chiffres officiels ! Avisé par le représentant de Paris-Boulogne Noël Morard répond « Je les ai vus sur la glace ». Dans le détail il y aurait, dicit Noël Morard, 284 hommes et 137 femmes : Bon, alors là on n'en est plus qu'à 421 licences (?), soit 230 compétition, 72 encadrement et 118 fédérales (plus que 420 ...) dont six licenciés de moins de 12 ans et 33 de moins de 18 ans.

Sont évoqués les divers stages CSN et 3 manifestations auxquelles a participé la CSN : Au club France pendant les J.O. de Paris, à Annecy pour le Martin Fourcade Nordic Festival avec le kit curling fédéral (piste en pvc et pierres à roulettes) et au raid blanc dans les Haute-Alpes.

Sont totalement occultés les non-participations à l'international, dont l'oubli d'inscription d'une équipe au premier championnat du monde junior double-mixte, et les résultats des deux équipes ayant participé à l'Europe B et au mondial vétérans. (Voir France Curling Infos n° 45)

Ce rapport moral est adopté à 100%, dont 9 abstentions.

STATISTIQUES PAR CLUB.						
Club	Encadrement	Compétition	Fédéral	Ice pass	Ages	
Albertville		4	1	11	36	
Marseille	3	13	1	1	41	
Besançon	4	19	6		42	
Chamonix	2	28	4		48	
Charleville	1	8	1		56	
Colmar	2	10	20	46	35	
Contamine	3	14			65	
Lyon	4	20		57	39	
Mulhouse	3	19	1	9	48	
ST Gervais	3	19			44	
Metz	3	3	16	9	33	
Vaujany	3	13			52	
La Garde	9	10	7	27	49	
Iouvier	3	1			33	
Megeve	4	8			37	
Nice	3	14	3	26	37	
Niort	1	6	4		46	
Rouen		15	5	57	40	
St Pierre	3	4	35	34	46	
Monaco	3	12	1		42	
Haut Jura	3	8	1		55	
Valence	3	22		14	47	
Viry	3	17			43	
Moyenne d'age					44	

Le point suivant n'ayant pas encore été abordé, les techniciens du vote se retirent et reviendront plus tard. Commence un long débat sur les modifications proposées du règlement sportif. Le principal point d'achoppement concerne la phrase suivante : « Une équipe doit comporter aux moins 3 joueurs (ou 4 s'il y a un remplaçant) du club sous le nom duquel elle est inscrite, auxquels peut s'adjoindre 1 joueur d'un autre club, avec l'accord écrit des 2 présidents des clubs concernés (club accueillant et club(s) prêteur(s)). »

Levée de boucliers menée par les présidents de Chamonix et de Colmar, qui ne pourraient plus inscrire des équipes « panachées » et perdraient ainsi la possibilité d'inclure des représentants de leurs clubs dans des équipes « performantes », susceptibles d'être retenues pour représenter la France au niveau international. La discussion dure plus d'une heure, durant laquelle s'expriment divers égos.

A l'issue de celle-ci intervient le DTN-adjoint en charge du curling : Ludovic Mathieu. La seule phrase à retenir de son intervention : « Nous n'avons pas un budget suffisant pour envoyer toutes les équipes à l'international, il nous faudra faire des choix ». Qu'on se le dise ! Pour connaître le nouveau chemin de sélection il faudra attendre fin juin.

Puis vient le tour de la Présidente de la F.F.S.G., accompagnée de son trésorier. Elle évoque durant son discours « l'héritage des Jeux », et évoque notamment une demande de rendez-vous avec Monsieur Christian Estrosi, maire de Nice. Alain Contat l'interpelle en lui rappelant qu'en l'état actuel des choses les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ne laisseraient aucun héritage au curling, puisque les épreuves de la discipline sont programmées dans une salle de spectacle et que les installations spécifiques seront démontées sitôt les épreuves terminées. Il précise que depuis que le curling est olympique cette situation ne s'est produite qu'une seule fois, à Lillehammer. Il demande à Gwenaëlle Noury de bien vouloir user de toute son influence auprès des autorités compétentes, dont la Ministre des Sports pour tenter d'obtenir une halle à Nice. La Présidente s'y engage, tout en précisant qu'elle n'est pas décideuse en la matière.

Le projet d'attribution du matériel fédéral est alors présenté. Il s'agit tout d'abord de savoir si l'assemblée est d'accord pour faire payer aux clubs une « location » des pierres fédérales. Si oui deux options sont proposées : Soit la mutualisation, c'est-à-dire demander 200 € par saison à tous les clubs, en partant du principe qu'à partir du moment où leurs équipes participent aux tournois Français, ils bénéficient des pierres fédérales, soit demander 500 € uniquement aux clubs organisateurs de tournois. Le représentant de Paris-Boulogne demande s'il n'existe pas une troisième solution : le statut quo, soit ne rien demander aux clubs. Noël Morard confirme discrètement. S'ensuivent de longs palabres sur l'intérêt de l'une ou l'autre solution, chacun exprimant laquelle a sa faveur.

Les techniciens « es-vote » font alors leur retour alors que l'heure à laquelle la salle doit être libérée est passée. On procède tout de même aux votes :

Le projet de nouveau règlement sportif est rejeté à 74%

Le projet de location des pierres obtient 82% de voix pour la solution de mutualisation, soit 200 € par saison pour tous les clubs.

L'heure de restituer la salle ayant sonné (13 heures) les points 7 : Questions posées par les groupements affiliés, 8 : Calendrier sportif de la saison 2025-2026 et 9 : Attribution des sites des championnats de France ne sont pas abordés. Le club de Mulhouse ayant cependant eu le temps de préciser que son tournoi, annoncé du 5 au 7 septembre dans un document joint à la convocation à l'AG, était annulé.